

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique

Déclaration du groupe Environnement et nature

Ce projet d'avis, ainsi que celui en gestation consacré à l'engagement et à la participation démocratique des jeunes, tous deux issus de saisines du président de l'Assemblée et du Premier ministre, touchent au cœur des missions de notre Conseil, en tant qu' « Assemblée de la société civile organisée ».

L'érosion de l'implication des citoyens dans de nombreux processus délibératifs affecte évidemment la légitimité des décisions prises et accroît la perte de cohésion de la société.

La spirale de cette déconstruction progressive du lien démocratique est bien étudiée par l'avis : manque d'informations, perte de sens, fragilisation des modèles préexistants, augmentation de l'individualisme, ou décisions politiques d'affaiblissement des compétences des instances élues dans certains secteurs : beaucoup de facteurs s'unissent pour produire ce reflux démocratique.

Il faut rappeler que tous les mécanismes d'implication, d'expression de choix, de participation à la définition d'orientations ont été à chaque étape des conquêtes de la démocratie, une possibilité d'exercer sa citoyenneté. L'avis décrit de façon synthétique la réalité de la situation dans tous les domaines de la vie sociale : scolaire, professionnel, mutualiste, associatif, de quartier ou de logement. A chaque fois, la distance entre les droits à la participation et la réalité de son exercice disent la fatigue démocratique existant dans notre société : comme si les processus délibératifs étaient perçus comme de simples étapes administratives, et désinvestis par perte de sens ou de perception des enjeux.

Les risques de collapsus démocratique existent : quand la délibération est affaiblie, quand la légitimité des décisions n'est plus perçue, quand les processus de négociation sont dégradés, les positionnements peuvent se radicaliser, ou déboucher sur la tentation de s'en remettre à un pouvoir exécutif autoritaire, qui dégradera en retour les processus délibératifs.

Face à ces risques, l'avis propose des remédiations pour les acteurs concernés, qui doivent eux-mêmes questionner et améliorer leurs pratiques, mais aussi pour les pouvoirs publics, dont la responsabilité est largement engagée dans l'affaiblissement des processus de dialogue et de délibération. Les 28 préconisations, ciblées et étayées, visent à accroître la visibilité et le sens des processus démocratiques, à en valoriser les enjeux et productions, et à permettre une effectivité des possibilités de participation, électorale mais pas seulement, dans les processus de décision.

il est « piquant » que cet avis soit sollicité par une Assemblée Nationale dont l'autonomie a été particulièrement restreinte dans cette législature, réduite à être pour l'essentiel une chambre d'enregistrement aux capacités d'amendement encadrées, subissant les procédures accélérées pour les $\frac{3}{4}$ des lois et voyant défiler des

ordonnances dont elle n'a pas le contrôle final, cela du fait des choix d'un gouvernement qui s'est par ailleurs particulièrement affranchi de la prise en compte des avis et analyses des corps intermédiaires. Espérons que cet avis robuste, que nous voterons, sera examiné et entendu !